

## DEMANDE DE TITRE DE VOYAGE POUR MINEUR

- RÉFUGIÉ
- APATRIDE
- PLACÉ SOUS PROTECTION SUBSIDIAIRE

### INFORMATIONS SUR LES CONDITIONS DE DEPOT DU DOSSIER :

- Dépôt LE MERCREDI ET LE VENDREDI DE 9 H à 12 H : Guichet Titres de voyage pour réfugiés – 1<sup>er</sup> étage bis  
Préfecture de la Haute-Garonne / DRLP / SII  
Bureau de l'asile et du contentieux des étrangers  
1, rue Saint-Anne – 31038 TOULOUSE Cedex
- Tout dossier incomplet sera refusé
- Chaque représentant légal (père, mère, tuteur) doit s'être présenté personnellement au guichet au cours de la procédure (au retrait ou au dépôt du dossier, au retrait du titre). À défaut le titre de voyage ne sera pas délivré.
- L'enfant mineur doit être présent au retrait de son titre de voyage et accompagné obligatoirement d'un des représentants légaux.

### CADRE RESERVE A LA PREFECTURE (*ne rien inscrire*):

NOM :  
PRÉNOM(S) :

N° AGDREF :

N° titre :

- 1<sup>ère</sup> DEMANDE
- RENOUELEMENT
- DUPLICATA

DATE DE DÉPÔT :  
DATE DE RÉPONSE MINISTÈRE :

### Décision de l'autorité compétente :

### REMISE DU TITRE DE VOYAGE :

Date de remise du titre de voyage :

N° du titre de voyage :

Signature du représentant légal :

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT :**

Nom : .....

Prénoms : .....

Numéro du titre de séjour : .....

Photo d'identité  
3,5 x 4,5 cm  
de face, tête nueSexe :  *Féminin*  *Masculin*

Né(e) le : ...../...../..... à ..... Pays : ..... Nationalité : .....

Taille : ..... Couleur des yeux : .....

Adresse (préciser le nom de la personne qui vous héberge, le cas échéant) :

Téléphone portable des parents ou responsables légaux : .....

Adresse mail des parents ou responsables légaux : .....

**Autorisation des représentants légaux** <sup>(1) (2)</sup>

Nom du père : .....Prénom(s) du père : .....

Nom de la mère : .....Prénom(s) de la mère : .....

Je soussignée M..... agissant en qualité de <b>MÈRE</b> née le ..... à..... Adresse : ..... ..... .....	Je soussigné M..... agissant en qualité de <b>PÈRE</b> né le ..... à..... Adresse : ..... ..... .....	Je soussigné M..... agissant en qualité de <b>TUTEUR</b> né le ..... à..... Adresse : ..... ..... .....
---	---	---

**Demande(nt) un titre de voyage pour l'enfant....., autorise(nt) l'établissement et la remise de ce titre de voyage, déclare(nt) sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont exacts <sup>(3)</sup>.**

Fait à ..... , le

Signature de la mère :	Signature du père :	Signature du tuteur :
------------------------	---------------------	-----------------------

**(1) Si l'autorité parentale est exercée conjointement par la mère et le père de l'enfant mineur, les deux parents doivent compléter et signer la rubrique « Autorisation des représentants légaux »****(2) Si l'autorité parentale est officiellement exercée par un seul des deux parents (suite à divorce ou séparation) ou par un tuteur, il est impératif de compléter le dossier par une copie du jugement établissant les conditions d'exercice de l'autorité parentale (cf. pièces à fournir)****(3) Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du nouveau Code Pénal.**

# LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

## PIECES A FOURNIR POUR 1<sup>ERE</sup> DEMANDE, RENOUELEMENT ET DUPLICATA :

- Dossier de demande de titre de séjour pour réfugié mineur, complété avec l'autorisation (figurant en page 2 du dossier) signée par tous les représentants légaux exerçant l'autorité parentale sur l'enfant mineur (les deux parents, le tuteur)
- Copie du certificat administratif OFPRA
- Copie des cartes de séjour en cours de validité des parents, comportant chacune l'adresse du domicile actuel
- Copie du justificatif de domicile récent des parents (de moins de 3 mois)
- 2 photographies d'identité de format 3,5/4,5 cm de face tête nue et les yeux ouverts
- Copie du DCEM ou du TIR
- Timbre fiscal à 45 euros (titre de séjour des parents validité 10 ans) ou timbre fiscal à 15 euros (titre de séjour des parents validité 1 an)
- Ancien titre de voyage en cas de renouvellement ou déclaration officielle en cas de perte ou de vol

### **Si l'enfant mineur est né à l'étranger :**

- Copie du certificat de naissance OFPRA daté de moins de 3 mois

### **Si l'enfant mineur est né en France :**

- Copie de l'acte de naissance délivré par la Mairie du lieu de naissance

### **Si l'autorité parentale est exclusivement exercée par l'un des deux parents suite à divorce ou séparation, ou par un tuteur légal :**

- Copie du jugement établissant les conditions d'exercice de l'autorité parentale ou du jugement de tutelle

## INFORMATIONS IMPORTANTES A LIRE ATTENTIVEMENT :

**- Afin d'éviter tout incident lors du retour de l'enfant dans l'espace Schengen, il devra être en possession d'un DCEM ou d'un TIR qui lui permettra de revenir librement en France.**